

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022 : DELIBERATION N° 121

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎: 03.27.53.76.01
Réf.: C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 13 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille VINGT DEUX, le VINGT SEPTEMBRE à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguïb REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Samia SERHANI pouvoir à Caroline LEROY
Robert PILATO pouvoir à Nicolas LEBLANC
Christelle DOS SANTOS pouvoir à Jeannine PAQUE
Jean-Pierre COULON pouvoir à Arnaud DECAGNY
Guy DAUMERIES pouvoir à Michel WALLET
Inèle GARAH pouvoir à Sophie VILLETTE

EXCUSÉ(E)S:

ABSENT(E)S:

Nino CHIES

SECRETAIRE DE SÉANCE : Nicolas LEBLANC

OBJET : Vente à PATOUX MOTOCULTURE, suivant offre de reprise, de la débroussailleuse à lames radiocommandée X-ROT type XROT070

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles :

- L.2121-29 relatif à la clause générale de compétence du conseil municipal,
- L.2122-21-7° relatif à la compétence de l'assemblée délibérante pour décider des ventes, échanges, partages, acceptations de dons ou legs, acquisitions, transactions,
- L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux délégations de pouvoirs conférées par l'assemblée délibérante au pouvoir exécutif, le maire,

Vu la délibération n°37 du 5 juillet 2020 du Conseil municipal relative à la délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en vertu des termes des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'offre de reprise entre le repreneur PATOUX MOTOCULTURE et la Commune de Maubeuge,

Vu l'examen du projet de délibération en commission « Environnement, voirie, espaces verts, transition énergétique, propreté » en date du 25/08/2022,

Considérant que la débroussailleuse à lames radiocommandée X-ROT, acquise en 2019, n'est pas suffisamment adaptée aux besoins du service Espaces Verts,

Considérant que la vente de biens appartenant à la commune, relève de la compétence de l'assemblée délibérante,

Que cependant et en vertu des termes de l'article L 2122-22-10°, l'assemblée peut déléguer au Maire la décision d'aliéner de gré à gré les biens mobiliers mais uniquement jusqu'à 4600 €,

Considérant qu'en date du 12 juillet 2022, la Société PATOUX MOTOCULTURE a proposé de reprendre la débroussailleuse à lames radiocommandée X-ROT pour un montant de 10.500 €,

Qu'en égard au montant de la vente, la décision ne peut être prise que par l'assemblée,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A la majorité avec 2 abstentions (JP. ROMBEAUT et F. DE KEPPEL)

- Cède au prix de de 10.500 € la débroussailleuse à lames radiocommandée X-ROT070 à la Société PATOUX MOTOCULTURE

- Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document afférent à cette vente.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire de Maubeuge,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "N. LEBLANC".

Nicolas LEBLANC

A large, handwritten signature in blue ink, appearing to be "Arnaud DECAGNY".

Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le : **12 OCT. 2022**

Notifié le :

Ville de Maubeuge
Place du Docteur-Pierre-Forest
59607 Maubeuge

Offre de reprise

Monsieur le maire,

Nous avons étudié à votre demande la reprise du matériel tondeuse de type X-Rot dont vous trouverez ci-dessous le montant de la reprise net de taxe.

Valeur de 10 500,00 €

La machine sera rapatriée par nos soins à l'agence de Valenciennes.

Un avoir vous sera établi pour l'achat d'un autre matériel professionnel à votre convenance (hors petit matériel). Nous nous tenons à votre disposition pour examiner ensemble vos besoins.

Dans l'attente de votre retour

Bonne réception.

Philippe D.

Contact pour le suivi de cette demande

Nom :

Téléphone :

E-mail :

Bon pour accord - Règlement par avoir commercial en votre faveur

Date :

Nom :

Cachet et signature du client qui reconnaît être averti qu'il peut prendre connaissance des conditions contractuelles de vente et des prestations associés disponibles sur simple demande

